

Réf: Dossier 337925

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « TAGADI GOLD »

Siège Abidjan, Cocody, ANGRE 8IEME TRANCHE, Lot
0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/08/2024 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 20/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TAGADI GOLD »

Objet :

- Exploitation minière ;
- Vente et achat d'or
- Toutes activités minière ;

Et pour la réalisation de l'objet social - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 8IEME TRANCHE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M OUATTARA ASSANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07220 du 27/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51966/GTCA/RC/2024 du 27/08/2024

